

Conseil municipal du 20 décembre 2023

Présents : Joël LE HEN, Catherine POUJOL, Rémi POUMEYROL, Loïc LAVERGNE-AZARD, Evelyne DROMAIN, Daniel VERDIER, Gérard BARRIERE, Christian LA QUIEZE, Anne Marie MOSSE, Jean Marie BREULEUX, Cécile MICHEL-DARREYE, Eric FRICKER

Jean NAYA absent, donne sa procuration à Eric FRICKER

12 présents

Secrétaire de séance : Rémi POUMEYROL

Le Maire indique que les comptes rendus des 2 derniers conseils municipaux n'ont pas été envoyés et sont en cours de finalisation, à cause de contre-temps.

Arrivée de Carole BINET à 19h32 – 13 membres présents

Ordre du jour :

1. Devis travaux assainissement

Devis pour des pompes de relevage. Certaines sont hors d'usage.

Remplacement du groupe de pompes à Vormes.

Installation d'une pompe neuve à la station d'épuration et il faudrait aussi une pompe de secours.

Joël LE HEN demande quelle est la nature du risque par rapport à une éventuelle panne ?

Le Maire répond qu'à Vormes, un groupe de pompes provisoire est en place.

Un problème à l'ancienne piscine a été résolu par l'agent.

Il y a urgence à faire des travaux.

Christian LAQUIEZE indique qu'en cas d'urgence, la société Hydro Elect est réactive et prête du matériel.

Daniel VERDIER demande pourquoi ces pompes n'ont pas été remplacées plus tôt.

Carole BINET a relancé la société plusieurs fois mais ils manquent de réactivité sur la transmission des devis nécessaires aux travaux. On note que le prêt est gratuit.

Le Maire indique que cette société est très réactive pour les urgences.

Arrivée de Nadine GAUCHER à 19h37 – 14 membres présents

J.Marie BREULEUX indique avoir 3 remontées d'usagers mécontents dans le bas de Vayrac. Christian LAQUIEZE indique que c'est dû à la hauteur de la Sourdoire.

Le montant du devis pour ces travaux indispensables s'élève à 8160.15 € HT, soit 9792.18 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis de la société Hydrau Elect.

2. CNAS contractuels et retraités

Le CNAS est l'équivalent d'un comité d'entreprise. A ce jour, seuls les titulaires en bénéficient. Il est proposé d'y intégrer les contractuels et les retraités volontaires.

Le tarif est de 230 euros par an et par agent.

J.Marie BREULEUX demande quel est le nombre d'agents concerné ?

Le Maire indique que 5 personnels des écoles en CDD sont concernés. Les retraités volontaires seront intégrés.

Nadine GAUCHER demande à ce que les contractuels aient une condition de contrat de 3 mois minimum pour pouvoir y prétendre.

Le Maire indique qu'une prime pouvoir d'achat est en train de se mettre en place et qu'elle sera présentée au conseil municipal en début d'année.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'adhésion au CNAS les agents en CDD et les retraités intéressés.

3. Création de poste non permanent Adjoint d'Animation

Une personne a été recrutée à la rentrée de septembre à l'école maternelle pour remplacer Jacqueline LAINEL. Cette agente souhaite quitter la commune pour reprendre des études. Son remplacement doit être envisagé avec un statut d'adjoint d'animation (sur les conseils du Centre de Gestion).

Daniel VERDIER demande s'il y a des candidatures. Le Maire indique qu'il y en a deux mais que nous ne connaissons pas encore la date départ de la personne en poste.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024.

4. Choix de l'entreprise pour le matériel d'adressage

Suite au travail réalisé conjointement avec le SDAIL, Christian LAQUIEZE a fait établir plusieurs devis (Signaud Girod, Alec et La Poste).

Le montant de ceux-ci s'élève à :

- ALEC pour un montant de 8580.24 € HT, soit 10296.29 € TTC
- SIGNAUD GIROD pour un montant de 8794 € HT, soit 10552.80 € TTC
- LA POSTE pour un montant de 9556.85 € HT, soit 11468.22 € TTC

Eric FRICKER demande s'il y a une différence de matériaux ou des visuels ?

Christian LAQUIEZE indique que ce sont toutes des plaques émaillées, les plus jolies et plus résistantes.

Il restera quelques détails à affiner (couleur, liseré, nom de la commune ou non...).

Le Maire propose de retenir le moins disant à savoir la société Alec pour la somme de 10296.29 euros.

Le conseil municipal semble d'accord sur l'unité de couleur dans toute la commune, ainsi que sur le nom de la commune, apposé sur toutes les plaques de rue.

J.Marie BREULEUX demande si les délais sont les mêmes pour toutes les sociétés. Christian LAQUIEZE indique que « oui » mais que le devis doit être signé avant le 31/12/2023.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le choix de devis de la société ALEC.

5. Tarifs restauration scolaire

Le département du Lot augmente ses tarifs pour les collégiens et les repas fournis de 10%.

Le nouveau tarif proposé pour les repas emportés et facturés aux familles serait de 3,90 euros. Ce prix est coûtant, la commune fait payer aux familles ce que cela lui coûte.

Eric FRICKER indique que le tarif des collégiens va augmenter mais que les aides n'ont pas augmenté. La qualité et la quantité des repas est à la baisse.

Carole BINET indique qu'il faudrait réfléchir à un dispositif d'aide en fonction du revenu.

Rémi POUMEYROL indique que la hausse du tarif est due à l'augmentation des fluides (électricité...) et à la loi imposant des denrées locales et bio. Elle est compensée au collège par la hausse des bourses départementales et sera donc peu sensible pour les familles fragiles au collège. Par contre, le sujet de la création d'une nouvelle aide communale sur la base de la bourse départementale est à étudier.

J.Marie BREULEUX demande quel serait le coût pour la commune si elle prenait à sa charge ce surcoût. Le Maire indique que ce chiffre peut se trouver mais qu'il ne le connaît pas à ce jour.

Rémi POUMEYROL indique être favorable à une bourse communale pour les familles en difficulté.

Nadine GAUCHER indique que le quotient familial de la CAF est la valeur de référence la plus fiable.

Le conseil municipal est plutôt favorable à réfléchir à cette solution et à prendre en charge tout ou partie du surcoût des repas des enfants de Vayrac.

Un contact sera pris avec les communes pourvoyeuses d'enfants pour savoir si elles souhaitent participer à cette démarche.

Cécile MICHEL-DARREYE demande quel est le tarif pour les commensaux.

Ces tarifs sont fixés par le collège et pourraient être fixés par la commune.

Le conseil municipal, à 14 voix pour et 1 contre (Carole BINET) accepte de fixer le tarif des repas fournis par le collège et facturés aux familles à 3.90 €.

6. Devis accompagnement la réorganisation des bâtiments communaux

Le Maire indique que même si la dernière commission de sécurité a rendu un avis favorable pour le fonctionnement,

- le bâtiment est grand et peu fonctionnel
- les salles disponibles sont vétustes et ne respectent pas certaines normes de sécurité
- le chauffage et l'isolation laissent à désirer.... et le toit est à refaire
- Certaines salles manquent et la salle des fêtes manque d'une cuisine...
- L'accueil des administrés est peu pratique

La commune se doit de porter un projet de rénovation sur ce bâtiment et sur les 2 bâtiments communaux à proximité (salle Luctérius et le musée et ses deux logements).

Une société propose un accompagnement pour la réflexion sur ce projet de rénovation. Société S'AUISINA, basée à St Bazile de Meysac pour un montant de 6250 € HT.

Eric FRICKER adhère au projet et trouve le coût du devis est raisonnable mais il se demande quelles sont les qualités et références de l'entreprise.

Le Maire indique qu'il a rencontré cette entreprise avec Gaëligue JOS et Marielle ALARY, respectivement maires de St Michel de Bannières et du Vignon en Quercy. Ils ont eu un très bon contact et il a notamment proposé de pouvoir prétendre à l'aide du fond vert du massif central. C'est une étude préliminaire.

Le Maire propose de ne pas valider le devis ce soir et demandera une courte présentation en conseil municipal.

Evelyne DROMAIN indique que la salle de danse n'est pas chauffée. Le Maire indique qu'il y a un programmeur qu'il suffit de programmer.

Le maire s'excuse d'avoir oublié de demander l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- *Modification du plan de financement du projet « cheminement doux »*
- *Transfert de voirie de la Place Emile Zola à Cauvaldor*

Vote : POUR 15

7. Avenant contrat Bourg Centre

Il s'agit du contrat bourg centre 2^{ème} génération. Actualisation des projets avec prise en compte de l'étude de revitalisation. Le Maire précise que le contrat bourg centre permet de toucher à des périmètres plus élargis que dans le cadre de « petites villes de demain ».

Gérard BARRIERE indique qu'il y a une erreur dans le projet de délibération car il est indiqué « Gramat » et non « Vayrac ».

Gérard BARRIERE et Evelyne DROMAIN font remarquer qu'un certain nombre de fiches actions n'ont jamais été débattues en conseil municipal. En conséquence, ils voteront contre cet avenant. Au-delà de la présentation globale, ils souhaitent des votes en conseil municipal sur chaque fiche action.

Le conseil municipal, à 9 voix pour, 2 contres (Evelyne DROMAIN, Gérard BARRIERE) et 4 abstentions (Daniel VERDIER, Jean NAYA, Eric FRICKER, J.Marie BREULEUX) accepte l'avenant au contrat Bourg Centre tel que présenté.

8. Acceptation Fonds de Concours Cauvaldor

Le Maire fait référence à la délibération qui sollicitait le fonds de concours de Cauvaldor.

La communauté de communes ayant validé sa participation, il convient de délibérer pour accepter celle-ci.

Eric FRICKER indique qu'il n'a pas changé d'avis au sujet du padel et que ce n'est pas un projet prioritaire. Il s'abstiendra néanmoins pour ne pas pénaliser la commune.

Le conseil municipal, à 9 voix pour et 6 abstentions (J.Marie BREULEUX, Eric FRICKER, Jean NAYA, Daniel VERDIER, Evelyne DROMAIN, Gérard BARRIERE), accepte le fond de concours de Cauvaldor à hauteur de 19 488, 68 € (12%).

9. Modification du plan de financement du cheminement doux allant vers la supérette

Suite à l'explosion du coût des devis, notamment par l'utilisation de micro-pieux, une modification du plan a été demandée, en lien avec le service risque de Cauvaldor.

Un accord a été trouvé et la solution technique serait de réduire la passerelle de part et d'autre de la Sourdoire avec davantage de remblai en bout de passerelle.

Le Maire indique que l'aide du département sera de 30%, les amendes de police ont été sollicitées et c'est donc la DETR qui sera diminuée afin de laisser les 20% incompressibles à la charge de la commune.

Gérard BARRIERE indique qu'il y a une modification du plan proposé aujourd'hui par rapport à la fiche action. Le Maire précise le schéma initial de la fiche action qui était un croquis très schématique (1^{er} jet du SDAIL) et précise que d'autres visuels ont été présentés depuis.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification du plan de financement du projet de « cheminement doux »

10. Transfert de voirie de la Place Emile Zola

Le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement de la Place Emile Zola, lié au projet de création de la M.S.P, il est nécessaire de transférer la compétence relative aux parcelles AB 479, 481, 225 et 752, d'une surface totale de 956 m² à la Communauté de Communes CAUVALDOR.

En conséquence, il convient de mettre à jour le tableau de classement des places communales, en portant la surface totale transférée de la Place Emile Zola à 1836 m².

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le nouveau classement de la place tel qu'indiqué au tableau annexé à la présente délibération.

Informations diverses communiquées par le Maire :

- **Déviation** : le Maire a eu le département et une réunion publique va être programmée le 13 février 2024. Cette réunion est réclamée par la commune depuis un long moment.

Eric FRICKER demande à Christian LAQUIEZE si les travaux peuvent avoir eu une influence sur les inondations actuelles. Christian LAQUIEZE répond que non, la situation est revenue à la normale suite aux aménagements actuels.

Daniel VERDIER demande quand les travaux devraient reprendre. Le Maire indique qu'ils devraient reprendre en janvier.

- **Compétence eau potable** : une réunion a eu lieu le 13 décembre dernier entre des communes et syndicat des eaux du causse de martel. Une étude va être lancée sur les conséquences de l'adhésion de nouvelles communes en régie, dans leur syndicat.

Cauvaldor s'est aussi saisie de cette compétence et va réaliser des études. Si les communes ne sont pas en régie, Cauvaldor en aura la responsabilité. Cette étude sera conduite sur un an et la commune de Vayrac sera représentée par le Maire qui portera l'intérêt d'une compétence en régie.

Le Maire indique que si cette compétence devient communautaire, un lissage des tarifs sera vraisemblablement fait avec comme conséquence, une hausse des tarifs, notamment pour des communes qui partent d'un tarif faible comme Vayrac.

Eric FRICKER indique qu'une pétition a été déposée le 8 novembre sur la demande d'une réunion publique au sujet de l'eau potable et de l'entretien des fossés.

Le Maire indique qu'il a été dit des choses fausses aux citoyens en leur demandant de signer cette pétition comme par exemple « il faut signer, sinon on va aller à la SAUR ».

Sur les fossés, Christian LAQUIEZE indique qu'il y a deux sujets différents, celui de l'entretien et celui de la modification, creusement des fossés... ce qui est interdit.

Joël LE HEN indique que cette année, même avec les fortes pluies, aucun débordement n'a été observé.

Gérard BARRIERE indique par contre que la Guierle a débordé et il n'a pas d'explication sur ce point (curage de fossés non fait ?...). Il indique aussi que les piquets rouges et blancs devraient être remis. Christian LAQUIEZE indique qu'ils seront remis dans des fourreaux.

Christian LAQUIEZE indique qu'il y a en effet quelques buses bouchées qui seront débouchées, notamment celle qui est à angle droit au niveau de la traversée de la route de la Dordogne.

- Joël LE HEN parle à nouveau d'un ralentisseur à l'entrée du lotissement de la Rabanie, car il a été interpellé par une habitante. A priori il s'agirait souvent des mêmes personnes qui tournent dans le quartier. Il prendra des renseignements afin de voir quel est le problème réel.

- FREE fait une nouvelle proposition de sur-élévation de leur antenne actuelle. Dans ce cadre, le Maire indique que cette proposition lui semble acceptable, surtout si elle propose un meilleur service pour les usagers.

- Le Maire a reçu la Présidente de l'association rétro twin qui propose que Vayrac soit reconnue ville de réception de véhicules d'époque. C'est un référencement qui peut être un atout pour notre commune.

J.Marie BREULEUX précise que ce serait la seule ville du département et qu'il faut donc répondre assez rapidement.

- Gérard BARRIERE demande où en est la situation de Mirandol. Le Maire, suite à la visite avec Olivier VENET, devait recevoir le rapport sous 8 jours ce qui n'a pas été produit par le prestataire. Malgré plusieurs relances, ce rapport n'a pas été obtenu à ce jour mais la société a envoyé un mail confirmant sa réception prochaine. Le Maire indique à nouveau que c'est à Olivier VENET qu'il présentera en main propre et en premier cette estimation.

Gérard BARRIERE indique qu'il est urgent que cette situation soit réglée car cela préoccupe beaucoup Olivier VENET. Il indique aussi qu'il faudra vérifier cette étude car il ne faudrait pas que soient confondus le foncier, le chiffre d'affaires, les bénéfices... Le Maire précise qu'Olivier VENET était très satisfait de la qualité du choix du cabinet d'expertise.

- Eric FRICKER demande si un bulletin municipal est sorti et comment sont intégrés les articles des oppositions. Le bulletin municipal est en cours de distribution par La Poste.

- Daniel VERDIER reparle de la route de Brive et de sa réfection. Le Maire indique qu'il relance très souvent le département sur ce sujet mais n'a pas obtenu de réponse positive à ce jour.

Séance levée à 21 heures

Annexe à la délibération n° 20.12.2023-10



Tableau de classement de la voirie
Places

Commune	N° d'ordre	Appelation	Point d'origine Point d'extrémité	Surface (m2)	Largeur moyenne (en ml)	Date de classement (Délibération)	OBSERVATIONS
Vayrac	PLACE 1	place du 11 novembre 1918	2	1 700			
Vayrac	PLACE 2	place Luctérius	2	2 000			
Vayrac	PLACE 3	place des Cadurques	2	700			
Vayrac	PLACE 4	place de la République	2	980			
Vayrac	PLACE 5	place Gambetta	2	1 600			
Vayrac	PLACE 6	place de la Fontaine	2	1 250			
Vayrac	PLACE 7	place Gaillard - Bourmazel	2	1 715			
Vayrac	PLACE 8	place Jean de Vayrac	2	515			
Vayrac	PLACE 9	place Emile Zola	2	1 836		20.12.2023-10	ajout parcelles AB479 481 225 et 752
Vayrac	PLACE 10	place le Cap Dellet	2	1 450			
Vayrac	PLACE 11	place Louis Amblard Mézelès	2	200			
Vayrac	PLACE 12	place de l'Eglise	2	300			
TOTAL				14 246			